



Commune de LAURIS  
84360 LAURIS

---

## **PROCES VERBAL** **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 16 juin 2015 à 19 h00

*Salle des mariages*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 26/05/2015
- Droits de préemption urbain
- Délibérations :
  - 1- Délibération portant élection d'un nouvel adjoint
  - 2- Délibération validant la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
  - 3- Délibération portant approbation du marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
  - 4- Délibération visant à défendre le service public forestier
  - 5- Délibération validant l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de la Transition Energétique
  - 6- Modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création de poste dans le cadre des avancements de grade annuels
  - 7- Modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création d'un poste d'adjoint d'animation- Maison des Jeunes
  - 8- Modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création d'un poste Emploi d'Avenir – Services Techniques municipaux
  - 9- Budget Principal- Gestion 2015- Décision modificative rectificative – opérations d'ordre budgétaire
  - 10- Tarifs municipaux 2015- Tarifs des mini camps d'été du Centre de Loisirs
  - 11- Délibération validant la demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du diagnostic énergétique des installations d'éclairage public
  - 12- Délibération validant la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du diagnostic énergétique des installations d'éclairage public
- Questions Diverses

---

### **Membres présents :**

**Le Maire :** ROUSSET André

**Les Adjoints :** BRIEUSSEL Jean, DUCHANAUD Yolande, VANNEYRE Serge, MAILLET Marie-Jésus, SAUZEE Philippe, FAURE Cécile, LE DU Daniel.

**Les Conseillers Municipaux :** AUTARD Brigitte, AUZANOT Bénédicte, FONT Annick, FOTI Lucien, BONNEVILLE Christine, DERNIS Thierry, BOYER Blandine, MARTINEZ Damien, LOUCHE Michel, ESCOFFIER Jade, DESPIERRE Gérard, MIOTTO Luciana, VIGNUALES Francine, RAVOIRE Chantal.

**PROCURATIONS :**

Montoya Robert à Daniel Le Du, Auzanot Bénédicte à Yolande Duchanaud, Chevalier Patrick à Blandine Boyer

**ABSENT(E)S:** Pianetti Didier, Cartray Emilie

*La séance est ouverte,*

---

**Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 26/05/2015**

*Adopté à la majorité – Pour: 18 – Abstentions : 7*

---

**Droits de préemption urbain**

*Lecture est donnée des Déclarations d'Intention d'Aliéner  
reçus en mairie où la commune n'exerce pas son droit de préemption*

**Délibérations :**

**1- Délibération portant élection d'un nouvel adjoint**

Rapporteur : André Rousset

Par courrier en date du 28 mai dernier, Mme la Sous-Préfète d'Apt a informé la commune de la décision de Mme Emilie Cartray de démissionner de son poste d'adjoint en charge de l'économie et du tourisme. Afin de procéder au remplacement de son poste d'adjoint, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

*Le conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletin secret :*

- *Lucien FOTI : 18*
- *Jade ESCOFFIER : 2*
- *Michel LOUCHE : 1*
- *Brigitte AUTARD : 1*
- *Damien MARTINEZ : 1*
- *Blancs : 2*
- 

*M Lucien Foti a été élu adjoint au maire par 18 voix.*

**2- Délibération validant la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Rapporteur : Philippe Sauzée

Par délibération en date du 7 novembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé son nouveau règlement intérieur. Une première modification du règlement intérieur a été approuvée par délibération en date du 5 février 2015 afin d'intégrer la question relative à l'enregistrement des débats.

Il convient à présent d'apporter une dernière modification à ce règlement en intégrant l'article relatif à l'espace réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale. Conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 30 détaille donc les modalités d'expression des listes d'opposition dans le bulletin d'information, pratique déjà existante depuis le début de la mandature.

*Adopté à l'unanimité*

### **3- Délibération portant approbation du marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : Serge Vanneyre

La commune a lancé le 18 février 2015 un appel à candidature pour le marché d'élaboration du PLU. Après analyse de la recevabilité des candidatures et l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du bureau d'études ECOVIA, situé à Aix en Provence pour un montant de prestation de 77 052.30€ TTC.

**Adopté à l'unanimité**

### **4- Délibération visant à défendre le service public forestier**

Rapporteur : André Rousset

Dans le cadre des négociations en cours pour le prochain contrat Etat/ONF/FNCOFOR (Fédération nationale des communes forestières) pour la période 2016-2020, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir saisir les services de l'Etat afin de :

- conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

*\* un caractère national permettant la péréquation entre les territoires*

*\* un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, à minima, à leurs niveaux actuels.*

- continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés,

- réaffirmer son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,

- affirmer que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,

- apporter son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

**Adopté à l'unanimité**

### **5- Délibération validant l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de la Transition Energétique**

Rapporteur : Jean Brioussel

Il est présenté au Conseil Municipal la décision des acteurs du territoire de créer la première Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE) pour accompagner la transition énergétique des territoires. Cette agence résulte de l'évolution de l'association pour les énergies renouvelables et l'écologie (AERE) par une refonte de son projet associatif et une ouverture forte de sa gouvernance, avec un collège dédié aux collectivités, au profit d'une représentation des territoires et des acteurs.

L'Agence Locale de la Transition Energétique de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence a pour objet la promotion et le développement de la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que les énergies renouvelables. L'objet de l'agence porte également sur la lutte contre le changement climatique ainsi que plus largement sur le développement soutenable.

L'agence a également pour mission de soutenir la démarche de transition énergétique, la capacité d'innovation et de mobilisation des territoires.

Elle agit en faveur de la protection de l'environnement.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon le nombre d'habitant de la collectivité sur la base de 0.02 € par habitant.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à l'Agence Locale de la Transition Energétique et de présenter la candidature de la commune pour rejoindre le conseil d'administration de l'Agence Locale de la Transition Energétique.

**Adopté à la majorité – Pour: 20 – Abstentions : 5**

**6- Modification du tableau des effectifs du personnel municipal- Création de poste dans le cadre des avancements de grade annuels**

Rapporteur : André Rousset

Afin de pouvoir nommer trois agents sur des postes nouveaux suite à des avancements de grade au titre de l'année 2015, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- 1-Création d'un poste d'adjoint technique de 1ere classe
- 2-Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe
- 3-Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

*Adopté à la majorité pour le poste 1– Pour: 24 – Abstention : 1  
Adopté à l'unanimité pour les postes 2 et 3*

**7- Modification du tableau des effectifs du personnel municipal- Création d'un poste d'adjoint d'animation – Maison des Jeunes**

Rapporteur : André Rousset

Dans le cadre de l'organisation de la Maison des Jeunes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

*Adopté à la majorité – Pour: 18 – Contre :7*

**8- Modification du tableau des effectifs du personnel municipal- Création d'un poste Emploi d'Avenir – Services Techniques Municipaux**

Rapporteur : André Rousset

Dans le cadre de l'organisation des services techniques municipaux et plus spécifiquement du service Espaces Verts, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste Emploi d'Avenir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

*Adopté à la majorité – Pour: 19 – Contre : 6*

**9- Budget Principal – Gestion 2015 – Décision modificative rectificative – opérations d'ordre budgétaire**

Rapporteur : Yolande Duchanaud

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider une décision modificative rectificative n°0 sur le Budget Principal 2015. Cette décision modificative concerne une rectification d'écritures sur des opérations d'ordres liés aux amortissements des immobilisations:

- Section de Fonctionnement- Dépenses :
- Chapitre 042 – compte 6811 Dotations aux amortissements : crédits prévus à hauteur de 800€ 61
- Section d'investissement- Recettes :
- Chapitre 040 – compte 28 Amortissements des immobilisations : crédits à prévoir à hauteur de 61 800€ au lieu de 61 776.51€

Les chapitres globalisés 040 et 042 doivent être strictement égaux.

**Adopté à la majorité – Pour: 20 – Abstentions : 5**

**10- Tarifs Municipaux 2015 – Tarifs des mini camps d'été du Centre de Loisirs**

Rapporteur : Cécile Faure

Dans le cadre de l'organisation des mini camps du Centre de Loisirs pour l'été 2015, il convient de mettre en place les tarifs municipaux pour ces activités. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les tarifs suivants :

➤ Tarifs mini camps 3 jours/2 nuits :

Tarif tranche 1 : 75€ le séjour

Tarif tranche 2 : 90€ le séjour

**Adopté à la majorité – Pour: 20 – Abstentions : 5**

**11- Délibération validant la demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du diagnostic énergétique des installations d'éclairage public**

Rapporteur : Daniel Le Du

La commune va débiter la réalisation d'un diagnostic complet de son parc d'éclairage public afin d'établir un inventaire exhaustif de l'ensemble des points lumineux et des armoires de commandes du réseau d'éclairage public. Un schéma directeur de rénovation du parc d'éclairage public permettra alors à la commune d'entreprendre à moyen terme une rénovation de son parc d'éclairage public. La commune est accompagnée dans cette démarche par le service SEDEL du Parc Naturel Régional du Lubéron.

Le diagnostic énergétique pouvant être subventionné par les services de l'ADEME – programme Diagademe, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention pour ce diagnostic dont le montant s'élève à 11 200€ HT.

**Adopté à l'unanimité**

**12- Délibération validant la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du diagnostic énergétique des installations d'éclairage public**

Rapporteur : Daniel Le Du

La commune va débiter la réalisation d'un diagnostic complet de son parc d'éclairage public afin d'établir un inventaire exhaustif de l'ensemble des points lumineux et des armoires de commandes du réseau d'éclairage public. Un schéma directeur de rénovation du parc d'éclairage public permettra alors à la commune d'entreprendre à moyen terme une rénovation de son parc d'éclairage public. La commune est accompagnée dans cette démarche par le service SEDEL du Parc Naturel Régional du Lubéron.

Le diagnostic énergétique pouvant être subventionné par les services du Conseil Régional, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention pour ce diagnostic dont le montant s'élève à 11 200€ HT.

**Adopté à l'unanimité**

La réunion du conseil municipal est levée à 20h15

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

